



Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/98/17

<p align="center">Ville de Genève Administration centrale</p>
<p>Reçu le 06 AVR. 2017</p>
<p>Séance CA du:</p>
<p>Décision:</p>
<p>A traiter par:</p>
<p>Copies:</p>

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 3 avril 2017

DIFFUSION
MM. Barazzone
Pagani
Mmes Salerno
Alder
M. Kanaan
Mmes Charollais
Heurtault-Malherbe
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Moret
Burri
Macherel
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Concerne : Délibération du 7 février 2017

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

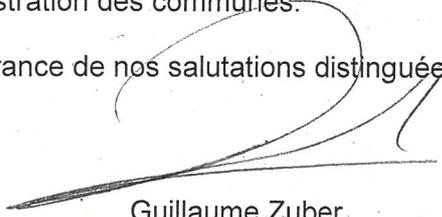
un crédit de 447 950 F destiné aux frais induits par le transfert des collections patrimoniales de la Bibliothèque de Genève (BGE) au nouveau dépôt situé à la rue du Stand 22, sur la parcelle N° 4210, feuilles 5 et 6 de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève

que nous avons soumise pour préavis au service, a suscité la remarque suivante :

S'agissant de collections appartenant au patrimoine administratif et d'une construction dont le but unique est de conserver dans les meilleures conditions possibles des objets particuliers, ce crédit doit être considéré à titre exceptionnel comme un crédit complémentaire au crédit de 42 185 500 F voté le 6 mai 2013 et destiné à la construction des dépôts de biens culturels, même si les déménagements ressortent des budgets de fonctionnement. Il conviendra toutefois d'amortir ces dépenses selon les modalités définies dans le crédit du 6 mai 2013 mentionné ci-avant.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales